

**Conseil Communal
Château-d'Oex**

01 octobre 2026

Amendement

Objet en discussion :

Préavis 23-2026 Vacations et indemnités du législatif et de l'exécutif communaux –
Législature 2026-2031

Amendement :

Proposition d'ajouter une explication au tableau des vacations et indemnités 2026-2031 (point 1 du « décide ») concernant les modalités de financement des formations proposées aux membres du Conseil communal et au Secrétaire du Conseil communal, selon décision conjointe du Bureau et de la Municipalité expliquée au PV CC du 20 06 2024, page 239.

Ainsi cet élément est clarifié pour chacun-e et se retrouve facilement cas échéant.

Note explicative à ajouter au tableau :

"Modalités de participation aux formations proposées aux membres du Conseil communal et au Secrétaire du Conseil communal : Les frais d'inscription des formations auxquelles participent des membres du Conseil communal ou le Secrétaire du Conseil communal sont payés par la Commune. Les trajets et le repas éventuel sont à la charge des participant-e-s (sauf si ce dernier est compris dans les frais d'inscription)."

Date, nom(s) et signature(s) :

1^{er} octobre 2026

Myriam Stucki Tinoco

Eric Földes



Approuvé / Rejeté